

2009/1643 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 € A LA « COMPAGNIE DU REVE » POUR SON PROJET « PERRACHE UNE GARDE D'EAU QUI SE TRANSFORME », INSTALLE DU 5 AU 8 DECEMBRE 2009 SUR LA FACE AVANT DU BATIMENT DES ARCHIVES DANS LE 2E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Compagnie du Rêve sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet « Perrache une garde d'eau qui se transforme » dans le 2<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

La Compagnie du Rêve a été créée le 12 avril 1999 et a pour principal objet la création et la production de spectacles pour et avec tous types de public (enfants, adultes, personnes âgées) ; tous les langages artistiques pourront être utilisés : théâtre, musique, chant, audiovisuel.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de la Compagnie du Rêve sera consacré à un spectacle qui mêle étroitement les ombres chinoises, la vidéo et le spectacle vivant.

Ce spectacle de 20 minutes aura lieu tous les trois quart d'heure de 19 h 00 à 22 h 00 et entre chaque spectacle, une diffusion de courts-métrage photos historiques reprendra les thématiques du spectacle.

Cette manifestation se déroulera sur la face avant du bâtiment des Archives dans le 2<sup>e</sup> arrondissement du 5 au 8 décembre 2009.

La Compagnie souhaite à travers cet événement :

- Favoriser ainsi les initiatives des habitants pour leur permettre de redécouvrir l'identité de leur quartier bien bousculée par les travaux récents. Faire de ce projet un moment festif autour d'un projet qui valorise le quartier et ses habitants ;
- Proposer la participation des acteurs sociaux et culturels du quartier par la création d'ombres chinoises, décors, photos, théâtre.... (MJC Perrache, école de danse, art plastique, union des cheminots, comité sud presqu'île...) ;
- Associer les différents partenaires qui travaillent sur le quartier. Assurer ainsi au projet une aide logistique, vidéo, documentaire, ressources humaines (Gare SNCF, SEM Confluence, Axotel...).

A travers cette manifestation, la Compagnie du Rêve répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 32 000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de la Compagnie du Rêve, je propose de lui allouer une subvention de 8 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 8 000 € est allouée à la Compagnie du Rêve, pour son projet « Perrache une garde d'eau qui se transforme », installé du 5 au 8 décembre 2009 sur la face avant du bâtiment des Archives dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie du Rêve est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM